

## TARIFS FONCTION PUBLIQUE

### 1. Les Frais de Transport

Le remboursement s'effectue sur le montant réel payé par l'agent.

#### **a. Véhicule personnel**

Le calcul de l'indemnité kilométrique s'effectue sur la base de la puissance fiscale (à lire comme suit) :  
jusqu'à 2.000 KMs de 2.001 A 10.000 KMs au-delà de 10.000 KMs

Véhicule 5 CV et moins 0,25€ - 0,31€ - 0,18€

Véhicule 6 et 7 CV 0,32€ - 0,39€ - 0,23€

Véhicule 8 CV et plus 0,35€ - 0,43€ - 0,25€

#### **b. Deux roues**

Motocyclette (cylindrée > 125 cm<sup>3</sup>) 0,11€

Vélocycle (cylindrée > de 50 à 125 cm<sup>3</sup>) 0,08€

Bicyclette à moteur auxiliaire (cylindrée > de 50 cm<sup>3</sup>) et voiturette 0,07€

### 2. Les frais de Repas et d'Hébergement

#### **a. Hébergement**

Découcher Paris (75-92-93-94) 53,36€

Découcher province 38,11 €

60€ Selon accord et délibération de l'établissement (sur attestation à fournir une fois par an)

#### **b. Restauration**

Repas 15.25€ (plafond) ou réel

### JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES

Taxi

Métro

Péage

Bus

Parking

SNCF 1<sup>ère</sup> classe

Avion